



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 février 2018 à 20 H 00

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, M ROUILLE David, Mme DUFOUIL Christiane, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme GROSSET Christèle, Mme Mireille PEUVREL, M BOUGARD Frédéric, M. Alain RENAULT, M LEFAUCHEUR Guy, Mme BRANDILY Geneviève, M MAHE Olivier.

Absents excusés : Mme GROSSET Audrey.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Mélanie VAUQUENU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 à l'unanimité.

Délibération n°5/2018

OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES POUR L'EXERCICE 2018.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les trois taxes locales pour l'année 2018. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- VALIDE le taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 17.70 %
 - o Taxe foncière sur le bâti : 17.73 %
 - o Taxe foncière sur le non bâti : 38.36 %

Délibération n°6/2018

OBJET : CHOIX D'UN COORDONNATEUR S.P.S. (SECURITE PROTECTION SANTE) POUR LES FUTURS TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir une entreprise concernant la mission S.P.S. des futurs travaux de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- VALIDE l'entreprise S.B.C. (Société Bretonne de Coordination) pour un montant de 2 475 € H.T.
- DECIDE que des demandes de subvention seront demandées aux différents partenaires publics.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents de cette affaire.

Délibération n°7/2018

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est temps d'étudier l'attribution des subventions de l'année 2018.

Après avoir pris en considération les différentes demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- Pour les associations :

Club du 3 ^{ème} âge de Longaulnay	330.00 €
Société de chasse de Longaulnay. 70 €	155.00 €
Comice agricole du Canton	370.00 €

Association des anciens combattants	80.00 €
O.S.B.R.	600.00 €
Familles rurales d'Hédé-Tinténiac	3 016.11 €
Afel sur l'exercice 2017	1 357.00 €
4L Trophy	300.00 €
Association Couture de Longaulnay	100.00 €
Foot de Tinténiac	70.00 €
TOTAL	6 378.11 €

Il est décidé de verser à toutes les associations sportives la somme de 10 € par enfant inscrit.

En ce qui concerne le montant des subventions accordées pour les voyages scolaires,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Après en avoir délibéré,

- DECIDE de subventionner à hauteur de 20 € les voyages scolaires

- Pour les écoles :

Voyages scolaires	
Collège Saint Joseph de Tinténiac 17 enfants X 20.00 €	340.00 €
Ecoles Bécherel 4 enfants X 20.00 €	80.00 €
Ecole Miniac-sous-Bécherel 8 enfants X 20.00 €	160.00 €
Total	580.00 €

Toutes autres demandes de subvention de voyages scolaire d'école ou de collège fera l'objet d'une subvention de 20 € par élève.

Frais de fonctionnement	
Ecole privée Notre Dame de Bécherel (frais de fonctionnement-310.00 € X 8 enfants)	2 480.00 €
Ecole privée la Chapelle Chaussée (frais de fonctionnement- 510 € X élèves)	
Ecole Notre Dame de Tinténiac 200 € X 16 élèves	3 200.00 €
Total	5 680.00 €
Total des subventions	
	12 638.11€

Une subvention de 510 € par élève domicilié à Longaulnay sera octroyée à l'école privée de la Chapelle Chaussée pour les frais de fonctionnement.

- Pour le Centre Communal d'Action Social :

Subvention au C.C.A.S.	2 500.00 €
Total	2 500.00 €

La séance est levée à 23 h 50.

D. BUISSET D. ROUAULT M. DEFFAINS C. DUFOUIL
D. ROUILLE G. LEFAUCHEUR M. PEUVREL C. GROSSET
C. ROZET M. VAUQUENU G. BRANDILY O. MAHE
F. BOUGARD A. RENAULT

Date d'affichage : 9 mars 2018.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET